

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 26 février 2021

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Mme la Maire Laurence Devaux.

Membres présents : tous les conseillers en exercice.

M. Serge Luniard participe en début de séance pour présenter son projet de Blason pour le village.

Secrétaire de séance : M. Eric Perrey.

Madame la Maire Informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2020 n'est pas arrivé à temps pour être présenté au Conseil Municipal.

Le Compte Administratif a été présenté lors du Conseil Municipal du mois de Janvier et doit être voté. Il est cependant préférable d'être en possession du compte de Gestion pour voter le compte Administratif et prendre acte du compte de Gestion. Les deux sujets sont par conséquent reportés au Conseil du mois de Mars.

### Approbation Compte Rendu Conseil Municipal Précédent

La Maire propose d'approuver le compte rendu du Conseil du 22 janvier 2021 et demande si les conseillers ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Choix du Blason

Le sondage réalisé auprès des habitants courant janvier donne les résultats suivants :

N° Blason	Nombre de votes
1	5
2	6
3	1
5	2
6	3
9	22
10	5
11	8
<b>Total général</b>	<b>52</b>



Quelques variantes ont été étudiées par Serge Luniard à la demande de la commission Information pour notamment mettre la fontaine en perspective, et faire quelques essais en introduisant la couleur bleue, en rappel de la Vallée du Rupt.

3 variantes ont été présentées au Conseil Municipal qui s'est prononcé pour la variante avec la fontaine de couleur noire, sans ajout de bleu sur le blason.

Le blason définitif sera composé de 4 parties :  
Trois ramures de cerf symbole des Wurtemberg,  
Deux bars de la principauté de Montbéliard,  
Le temple de St Julien,  
La fontaine de St Julien.



La commission Information inscrira le blason auprès de la commission nationale d'héraldique.

Le Conseil Municipal remercie M. Serge Luniard pour le travail de recherche et la réalisation des nombreuses propositions afin de répondre au souhait de la commission et des habitants.

### Indemnités du Maire et des Adjointes (délibération N°D2021-02-01)

La Maire expose la situation de St-Julien. Lors du vote des indemnités, les nouveaux taux de la Loi Engagement et Proximité du 27/12/2019 ont été pris en référence. Ceux-ci sont en augmentation de 50% par rapport au mandat

**St JULIEN LES MONTBELIARD**

25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

précédent pour les communes de moins de 500 habitants, et le surcoût devait théoriquement être compensé par une dotation de l'état, la DPEL (Dotation Particulière Elu Local).

Cependant, un critère supplémentaire a été mis en place en Juillet 2020. Pour être éligible, une commune doit avoir un potentiel financier par habitant inférieur à 890€, ce qui n'est pas le cas de St-Julien qui a un potentiel financier par habitant de 911€.

Par conséquent, le coût supplémentaire dû à l'augmentation des taux doit être supporté en totalité par la commune, ce qui limite sa capacité d'investissement.

Par ailleurs, les dotations de l'état ont été en forte baisse en 2020, et les dotations PMA ont été stables.

Afin de ne pas pénaliser la capacité d'investissement de la commune déjà peu élevée, la Maire propose d'appliquer une baisse du budget des indemnités de 20%, en appliquant les taux suivants pour le Maire et les Adjointes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 :

- Un taux 18% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Mme Laurence Devaux, Maire,
- Un taux 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour Ms Perrey et Boillot, Adjointes,
- Un taux inchangé à 2,9% pour les Mme Zinck et M. Picquart, Délégués Municipaux

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

### **Investissements 2021**

Une première estimation Budget Prévisionnel 2021 permet de travailler plus précisément sur les dépenses d'investissement.

Pour rappel, la principale dépense d'investissement pour l'année 2021 sera consacrée au paiement de l'enfouissement des réseaux secs Grande rue, dont les travaux sont en cours.

En complément, le conseil s'oriente vers les investissements suivants :

- Remplacement des bacs à fleurs devant la mairie pour un coût de 800 euros
- Remplacement d'une lame à neige tracteur pour un coût de 500 euros
- Rénovation de chemins ruraux pour un coût de 3000 euros
- Nouvelle imprimante pour un coût de 800 euros

Les investissements suivants ne sont pas retenus pour 2021 :

- Rénovation du Puits Grande rue (cependant sa mise en sécurité devra être réalisée en 2021)
- Remplacement chaudière logement mairie (réparation effectuée)
- Gros travaux de rénovation de chaussée (rue du Temple, chemin d'Arcey, rue des Près sous la ville)

### **Informations et Questions Diverses**

#### ➤ **Ramassage des déchets**

La commission Environnement invitera prochainement les habitants à participer à une matinée de travail pour le ramassage des déchets aux abords du village, chemins, et accès routiers.

#### ➤ **CCID**

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira Lundi 8 mars à 17h

#### ➤ **Rallye Touristique**

Passage d'un Rallye Touristique de Voitures anciennes les 24 et 25 avril 2021 sur la commune de St Julien

#### ➤ **Elections Départementales et Régionales**

Elles auront lieu en même temps les dimanches 13 juin (1<sup>er</sup> tour) et 20 Juin 2021 (2<sup>nd</sup> tour).

#### ➤ **Marché du Soir**

La candidature de St Julien a été envoyée à PMA pour une participation un vendredi soir fin aout ou courant septembre.

### **Compte rendu de la commission urbanisme**

Demande préalable déposée par Madame Maryse Darrey pour une division en vue de construire.

Cette demande est transmise à PMA pour instruction.

La séance est levée à 21h35